

**Commune de GENTELLES**  
**1 place Gambetta**  
**80800 GENTELLES**

☎ : 03 22 42 27 75

☎ : 03 22 42 80 04

e-mail : mairie.gentelles@wanadoo.fr

**INFORMATIONS MUNICIPALES**  
**de AVRIL 2010**

**RECENSEMENT MILITAIRE**

Pour la 2<sup>ème</sup> période 2010 les filles et les garçons nés en AVRIL - MAI ou JUIN 1994 doivent se présenter en Mairie pour se faire recenser.

Cette démarche peut-être accomplie par leur représentant légal.

(Se munir du livret de famille des parents)

**COLLECTE ORDURES MENAGERES ET TRI**

Il est rappelé aux nouveaux habitants de Gentelles de se faire connaître en Mairie le plus rapidement possible afin de commander les conteneurs de tri et d'ordures ménagères.

**Seuls les bacs à couvercle vert et les bacs de tri à couvercle jaune seront vidés dans les véhicules de collecte. Les sacs ne seront plus ramassés.**

**INSCRIPTION ÉCOLE**

Les inscriptions à l'école maternelle (3ans révolus à la rentrée de septembre 2010) et élémentaire (CP et CE1) auront lieu :

Vendredi 23 avril 2010 de 17 h à 18 h

Mardi 4 mai 2010 de 18 h à 19 h

Une visite sera organisée, il est préférable de venir avec votre enfant.

**DEMANDE DE PASSEPORT**

Afin d'éviter une longue attente aux guichets de la MAIRIE de CORBIE, le MERCREDI de 8h à 11h et de 14h à 16h, seule journée des passeports, il vous est recommandé de retirer l'imprimé « demande de passeport » à la Mairie de Gentelles et de le remplir à l'avance.

## **FICHER POPULATION**

### **RAPPEL A L'ATTENTION DES NOUVEAUX HABITANTS**

Pour la bonne tenue de notre fichier informatique, il est demandé aux familles qui ne se sont pas encore fait connaître, de se rapprocher de la Mairie afin de régulariser leur situation administrative. (Se munir du livret de famille ou à défaut d'une pièce d'identité.)

## **RETRAITE COMPLÉMENTAIRE**

Pour préparer son dossier de retraite complémentaire Arrco, Agirc, ou Ircantec, c'est simple. Contactez un conseiller au 0 820 200 189 (0.09 € TTC par minute à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 18h. En lui communiquant votre nom et votre numéro de Sécurité Sociale, il pourra prendre en charge votre demande, vous conseiller sur les démarches à effectuer et vous indiquer les pièces à rassembler pour constituer votre dossier. Il vous proposera également un rendez-vous dans un centre d'information (CICAS) le plus proche de chez vous.

Le Maire,  
Christian ALIX